

Sommaire :

- [OQTF](#)
- [Juridique](#)
- [Salima](#)
- [Soutien scolaire](#)
- [Reçus fiscaux](#)

OQTF

Est-il encore nécessaire d'expliquer ce sinistre acronyme ? L'un de nos jeunes, devenu majeur, vient de recevoir une obligation de quitter le territoire Français en réponse à sa demande de titre de séjour. Nous allons faire appel devant le tribunal administratif mais pas seulement. Pour commencer, sa famille hôte (Sylvie et Romain, tous deux membres du CA de l'AADMIE) se sont adressés aux candidat.e.s aux élections municipales. Leur appel, souvent remis en mains propres aux têtes de listes, est reproduit en fin de bulletin et nous vous en dirons les suites.

Juridique

1 jeune reconnu mineur et 1 déclaré majeur par les juges des enfants en février.
Mais il faut y ajouter la joie de voir également Salima reconnue mineure. (article suivant)

Salima

Il n'y a pas qu'en Charente que les MIE sont maltraités. Salima a été « récupérée » un soir par l'AADMIE, signalée par des personnes bienveillantes qui avaient trouvé le téléphone de l'association et s'inquiétaient de cette jeune-fille seule dans les rues d'Angoulême. Salima avait été jugée majeure par l'ASE de Paris.

La justice des enfants (de Paris donc) lui a donné raison et a reconnu sa minorité.

Comme Salima est maintenant scolarisée en Charente, qu'elle a tissé des liens avec nous et que le département de la Charente est « déficitaire » en MIE du fait de sa politique de non-reconnaissance de minorité, la mission nationale MNA l'a confiée à l'ASE de Charente au titre de la répartition équitable des mineurs sur l'ensemble du territoire national. Donc Salima reste avec nous et elle nous a écrit cette jolie lettre.

Bonjour la famille 😊

Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour votre soutien indéfectible envers nous, les mineurs non accompagnés. Grâce à vous, nous avons trouvé un foyer et un accompagnement précieux pour notre intégration en France. Votre générosité change nos vies. Merci à l'association de nous guider avec autant de bienveillance dans nos démarches et notre parcours ici. Votre aide est un cadeau précieux.

Je vous écris aujourd'hui pour vous informer que j'ai été officiellement reconnu mineur. C'est en grande partie grâce à vous, et je tenais à vous exprimer toute ma gratitude. Merci infiniment. J'envoie aussi du courage et de la détermination aux autres mineurs : ça ira, Inchallah. Le meilleur reste à venir. Si nous avons pu tenir jusqu'à notre placement, vous le pouvez aussi. Gardez espoir, le meilleur est devant nous 🙏🤝💪🙏

Soutien scolaire

Pendant les vacances de février, 6 jeunes ont pu participer à 2 temps d'atelier informatique animés par Bénédicte Desvilles à la médiathèque de St Yrieix. Ils ont pu profiter d'un accueil chaleureux et se familiariser avec le traitement de texte.

Un atelier d'aide aux devoirs est proposé le samedi à 14h00 à l'Alpha, grâce à la médiation de Marion Guizy, nous pouvons quand elle est disponible utiliser la salle informatique. Ce qui est vraiment appréciable pour les jeunes.

Reçus fiscaux

Nous avons envoyé tous les reçus fiscaux 2025. Si vous ne retrouvez pas le vôtre dans votre messagerie le 18/02/26, n'hésitez pas à nous le réclamer.



Bien entendu, la souscription est permanente et elle reste ouverte.

<https://www.helloasso.com/associations/aadmie-resf-16/formulaires/1>

En revanche, vous êtes très peu, en particulier pour les familles solidaires, à déclarer vos dépenses de solidarité. Pourquoi ?

Pourquoi ne pas bénéficier des déductions fiscales auxquelles vous avez droit ? Ecrivez-nous et parlons-en : il est encore temps mais le 20 mai à minuit, il sera trop tard.

finances@aadmie.org

Prochain CA ouvert
Mardi 17 mars 2026
à la MPP
142 rue de Périgueux

Le CA : Agnès Duqueroix, Alix Vincendet, Geneviève Noël, Hicham El Khoutabi
Isabelle Claire, Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 58 90 91 16 - aadmie.resf16@gmail.com



Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les candidate et candidats,

Vous êtes en campagne pour les élections municipales et nos préoccupations sont peut-être éloignées des vôtres. Ce pour quoi nous vous sollicitons relève du vivre ensemble et de l'humanité. Nous avons donc la faiblesse de penser que nous sommes légitimes à vous interpeller.

Nous sommes un couple de retraités habitant le quartier de La Bussatte depuis 7 ans. Peu de temps après notre installation, nous avons été sollicités par une association que nous ne connaissions pas, l'AADMIE-RESF 16, pour héberger temporairement des mineurs isolés étrangers.



Nous avons accepté et, depuis lors, nous hébergeons deux jeunes en permanence. Certains ont été reconnus mineurs par les juges des enfants, d'autres pas. Nous les avons toujours tous soutenus. Ils ont suivi diverses formations. Désormais, ils vivent et travaillent en CDI à Angoulême. L'un dans une entreprise qui trie les déchets des Angoumoisins, l'autre dans une grande surface où les mêmes Angoumoisins viennent s'approvisionner en denrées alimentaires et vous verrez peut-être le troisième si vous avez des problèmes avec votre chaudière : il est plombier-chauffagiste.

Bref, ils travaillent et on peut parler d'eux comme de ces « premiers de corvée » qu'on faisait applaudir il y a peu de temps encore.

Pour que cette bonne intégration soit possible, qu'ils gagnent correctement leur vie, puissent payer leurs loyers et parfois envoyer un peu d'argent « au pays », il a simplement fallu qu'ils soient autorisés à vivre et à travailler en France : qu'ils obtiennent un titre de séjour.

C'est là où la machine s'est enrayée.

Mahamadou est le plus ancien des deux derniers jeunes que nous hébergeons. Il vit avec nous depuis septembre 2021. N'ayant jamais pu être scolarisé dans son Mali d'origine, il a bénéficié d'une scolarité tardive à la MFR puis a déposé une demande de titre de séjour en décembre 2023 (oui : 2023 !). Cette demande est restée sans réponse à ce jour malgré de nombreuses relances auprès de la préfecture, tant de nous que de la

part de l'AADMIE et même de la défenseure des droits.

Nous accueillons ce jeune comme s'il était notre enfant mais ce qu'il demande, lui, c'est de pouvoir vivre de son travail. Un apprentissage en boulangerie lui tendait les bras mais n'a pu être entamé faute de titre de séjour.

Mahamadou vit aujourd'hui partagé entre l'espoir de recevoir ce titre de séjour qui lui permettra de voler de ses propres ailes et la crainte de recevoir un refus doublé d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Pour Bangaly, le second, c'est pire encore : il vient de recevoir l'OQTF comme réponse à sa demande de titre de séjour.

Bangaly vient du Libéria. Comme Mahamadou, il a confié sa vie à un petit bateau et a affronté la Méditerranée. Comme Mahamadou il a appris le français (Mahamadou parle Soninke, Bangaly est anglophone). Il a suivi une formation de chaudronnerie au lycée J.Caillaud de Ruelle laquelle a abouti à un CAP en juin 2025. Il pratique le football – sa passion - avec assiduité.

Il a fait tous ses stages de formation chez Leroy-Somer où il espère (avec quelques bonnes raisons) être embauché. Son métier compte parmi les métiers dits « en tension ».

Aujourd'hui, Bangaly est en perfectionnement au lycée P.Guérin à Niort où il est interne. Il a déposé une demande de titre de séjour auprès de la préfecture d'Angoulême en octobre 2025 et a reçu son OQTF moins de 3 mois après.

On peut y lire qu'«il ne justifie d'aucune intégration sociale ». On en parlera à ses copains du club de foot et du lycée. On en parlera à nos nombreux amis qui voient ces deux jeunes vivre à nos côtés depuis des années comme nos propres enfants.

On lit qu'il ne justifie d'« aucune activité professionnelle, d'aucune ressource propre et légale ». Un comble puisque s'il ne peut pas travailler, c'est justement parce qu'on ne lui délivre pas le titre de séjour qui lui permettrait de

le faire. Et maintenant on exige de lui « des revenus légaux ». C'est le Monde à l'envers !

Ce formulaire stéréotypé d'OQTF a-t-il été écrit par un robot ? Cela expliquerait alors également que d'autres jeunes présentant exactement les mêmes profils ont reçu, eux, des titres de séjour ou au moins des récépissés. Sinon, il a manifestement été écrit par un humain dépourvu de cœur. Pourquoi tant de violence ?

Bangaly va naturellement faire appel de cette décision injuste devant le tribunal administratif de Poitiers et cet appel sera suspensif. Nous le soutiendrons ainsi que l'AADMIE.

Mais la démarche peut prendre un an, deux ans, peut-être plus. Durant ce temps il ne pourra pas avoir d'« activité professionnelle légale ». Et pourquoi engorger davantage encore les tribunaux avec ce genre d'affaires désolantes ?

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les candidates et candidats d'intervenir en direction de M le préfet de Charente pour obtenir

- La levée de l'OQTF touchant Bangaly,
- L'attribution d'un titre de séjour à Bangaly et Mahamadou,
- Que les demandes de titres de séjour formulées par les anciens mineurs isolés étrangers soient considérées avec bienveillance. Que ces titres soient attribués au titre de l'AES (admission exceptionnelle au séjour), que la minorité des jeunes ait été ou non reconnue par l'Aide Sociale à l'Enfance et les tribunaux pour enfants.

Angoulême, le 24 février 2026

sylvie.salomon@free.fr
romain.treppoz@laposte.net